

# INSCRIPTIONS

**VOTRE ENFANT DOIT ENTRER EN CLASSE PASSERELLE, À L'ÉCOLE MATERNELLE OU EN COURS ÉLÉMENTAIRE PREMIÈRE ANNÉE (CP) ?**

**Vous pouvez l'inscrire du 8 janvier au 4 février 2025.**



## DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

> Le dossier d'inscription complet, dûment complété .

> Document justifiant de l'identité de l'enfant : livret de famille régulièrement tenu à jour ou copie/extrait de l'acte de naissance de l'enfant

>

[Attestation sur l'honneur de l'exercice de l'Autorité Parentale présente dans le dossier complet d'inscription](#)

de chaque personne responsable de l'enfant.

<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarite/inscriptions-et-ecoles/inscriptions?>

> Document justifiant de l'identité des personnes responsables de l'enfant (copie des cartes nationales d'identité, des passeports ou des titres de séjour)

> Justificatif de domicile de moins de 3 mois (ex. : quittance de loyer, facture, domiciliation CCAS...)

> Certificat de radiation scolaire en cas de changement d'adresse lorsque l'enfant a déjà commencé sa scolarité

### **EN CAS DE DIVORCE**

> Copie du dernier jugement mentionnant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant

### **EN CAS DE SÉPARATION**

> Attestation sur l'honneur des titulaires de l'autorité parentale sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant

**Pour les personnes hébergées : l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant avec les noms et prénoms des membres de la famille hébergée, la taxe d'habitation de l'hébergeant, un justificatif d'identité de l'hébergeant, un courrier administratif adressé à l'hébergé justifiant de cette adresse (un justificatif de la banque, d'assurance, etc.)**

> **ATTENTION** : les documents établis en langue étrangère doivent être accompagnés obligatoirement de leur traduction officielle.



## **INSCRIPTIONS DANS LES 3 MAIRIES**

› **L'Hôtel de Ville,**

31 rue Gambetta,

**Uniquement sur rendez-vous :**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Fermé le samedi

› **La Mairie de quartier du Val Fourré,**

1, rue La Fontaine,

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, le samedi de 9h à 12h.

Le mardi jusqu'à 19h

› **La Mairie de quartier de Gassicourt,**

Place Paul-Bert.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, le samedi de 9h à 12h.

## ADMISSION À L'ÉCOLE

---

Se présenter à l'école aux dates et heures précisées lors de l'inscription à la mairie, muni de la fiche de préinscription, pour procéder à l'admission de l'enfant.

## CARTE DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

---



[Téléchargez la carte du périmètre scolaire](#)

## DÉROGATIONS (PÉRIMÈTRE, HORS-COMMUNE)

Pour toute demande de dérogation scolaire (périmètre, hors commune), vous devez procéder à l'inscription sur le périmètre dont vous dépendez et faire une demande de dérogation en remplissant les imprimés prévus à cet effet, disponibles dans les 3 mairies.

La **dates limite** de remise de demande de dérogation scolaire pour la prochaine rentrée est fixée au **14 février 2025 inclus**.

*Cette demande doit être appuyée sur des motifs sérieux. La dérogation n'est accordée que sous réserve des places disponibles et après examen en commission.*

**Les demandes de dérogation** (périmètre scolaire - renouvellement - hors commune) sont téléchargeables et à remplir.

Elles sont dans le dossier complet d'inscription accessible également [en cliquant >ICI<](#)

**Renseignements complémentaires** au 01 34 78 86 31 / ou [serviceactionscolaire@manteslajolie.fr](mailto:serviceactionscolaire@manteslajolie.fr)

<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarite/inscriptions-et-ecoles/inscriptions?>

# INSCRIPTION SCOLAIRE / DÉGORGATION SCOLAIRE

Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4

<b>Affluence faible</b>	
<b>Affluence moyenne</b>	
<b>Affluence forte</b>	